

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Lussat, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de monsieur Christian ARVEUF, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 mars 2018

Présents : ARVEUF Christian – TISSANDIER Isabelle - PALASSE Laurent - BEAUMATIN Monique – DUMONT Stéphane - DELARBRE Stéphanie épouse BELOT – GARRAUD Frédéric - REIGNAT Cédric - DEMAS Agathe – MOREAU Nicolas - DUCHE Dominique - RIOU Emeline - PESCHAUD Sandrine – DUPRE Sandrine - ARSAC Hervé.

Absent : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : TISSANDIER Isabelle

Approbation des procès-verbaux de la séance précédente	1
Taxes communales : Taxe d'habitation, Taxe foncier bâti, Taxe foncier non bâti - vote des taux 2018:	
18 04 09 - 1	1
Tarifs des locations des lots communaux et lots jardins pour 2018 : 18 04 09 - 2.....	2
Associations – Vote des subventions communales 2018 : N° 18 09 09- 3	3
Vote du budget primitif 2018 – Budget principal : N° 18 04 09 - 4	4
Vote du Budget annexe - lotissement communal « Champ des Dômes » 2018 : N° 18 04 09- 5	6
Espace culturel – marché public à procédure adaptée - lancement de la consultation des entreprises : N° 18 04 09 - 6.....	6
Espace culturel – S.I.E.G. - Alimentation électrique et éclairage public: N° 18 04 09 - 7	7
Réseaux Eclairage public S.I.E.G. - Demande branchement guirlandes de Noël supplémentaires : N° 18 04 09 - 8.....	7
S.I.A.R.E.C. / Commune de Lussat – Convention de groupement pour les travaux de mise en séparatif du secteur rue du 14 Juillet, rue de l'Enfer et rue de Pont du Château (3 ^{ème} tranche) : N° 18 04 09 - 9....	7
Réseaux Assainissement S.I.A.R.E.C. – Programme de travaux 2019 – Rue de Vichy, Impasse du Nord, Lot Chandeyrand: N° 18 04 09 - 10.....	8
Réseaux d'Adduction d'eau potable - S.I.A.E.P. Basse Limagne – Programme de travaux 2019 Rue de Vichy, Impasse du Nord, lotissement Chandeyrand : N° 18 04 09 - 11	8
Communauté d'agglomération RLV - Définition des missions du service commun ADS – convention de service commun: N° 18 04 09 - 12.....	9
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15	10
Signatures	10

Approbation des procès-verbaux de la séance précédente

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018.

Taxes communales : Taxe d'habitation, Taxe foncier bâti, Taxe foncier non bâti - vote des taux 2018: 18 04 09 - 1

Monsieur le maire et monsieur Stéphane DUMONT, adjoint au maire en charge des finances, exposent à l'Assemblée les données concernant les trois taxes communales.

Ils rappellent :

- les taux communaux fixés en 2017 par le conseil municipal :
 - Taxe d'Habitation : 10,73 %
 - Foncier Bâti : 15,46 %
 - Foncier Non Bâti : 86,79 %

- les taux moyens nationaux et départementaux appliqués en 2017 :

	National	Départemental
• Taxe d'Habitation:	24,47 %	24,73 %
• Foncier Bâti:	21,00 %	21,92 %
• Foncier Non Bâti:	49,46 %	81,71 %

Malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement constatées depuis plusieurs années, ils font part de la nécessité :

- De prendre en compte de nouvelles baisses des dotations de l'Etat (pour 2018 suppression de la dotation des élus locaux,...),
- De continuer à compenser les fortes baisses des années précédentes de la D.G.F. (Dotation Générale de Fonctionnement),
- De prendre en compte de nouvelles charges financières,
- D'anticiper les charges relatives au besoin de personnel supplémentaire en matière de service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et tenant compte des données budgétaires en recettes et dépenses, **décide d'appliquer pour 2018 les taux suivants :**

- **à quatorze (14) voix pour et une (1) abstention de madame DEMAS Agathe**
Taxe d'Habitation : 12.02 %
- **à l'unanimité des membres du conseil**
Foncier Bâti : 17.01 %
- **à treize (13) voix pour et deux (2) abstentions de madame DELARBRE**
Stéphanie épouse BELOT et monsieur GARRAUD Frédéric
Foncier Non Bâti : 87.66 %

Tarifs des locations des lots communaux et lots jardins pour 2018 : 18 04 09 - 2

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée les tarifs des locations des lots jardins et lots communaux appliqués les années précédentes à savoir :

- En 2008 → lot jardin : 8.5 € lot communal : 28 €
- En 2009 → lot jardin : 9 € lot communal : 29 €
- En 2010 → lot jardin : 9 € lot communal : 29 €
- En 2011 → lot jardin : 9 € lot communal : 29 €
- En 2012 → lot jardin : 9.50 € lot communal : 30 €
- En 2013 → lot jardin : 9.50 € lot communal : 30 €
- En 2014 → lot jardin : 9.50 € lot communal : 30 €
- En 2015 → lot jardin : 10 € lot communal : 31 €
- En 2016 → lot jardin : 11 € lot communal : 32 €
- En 2017 → lot jardin : 11 € lot communal : 32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de fixer pour 2018, les tarifs suivants :

- **lot jardin : 15 €**

– lot communal : 35 €

Associations – Vote des subventions communales 2018 : N° 18 09 09- 3

Monsieur le maire indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de voter le détail des subventions attribuées aux différentes associations afin d'ajuster le Budget Primitif pour 2018.

Monsieur Laurent PALASSE, adjoint au maire en charge des associations, présente :

- les différentes demandes des associations,
- les propositions de la commission qui s'est réunie le 28 mars

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer pour l'année 2018 les subventions suivantes aux associations qui en ont fait la demande :

Association		Montant voté	VOTE
Amicale Sapeurs Pompiers	base	425,00	à l'unanimité de ses membres présents
	except.		
Amicale Jeunes Sapeurs Pompiers	base	350,00	à l'unanimité de ses membres présents
	except.		
Amicale Ecole	base	600,00	à treize (13) voix pour et deux (2) abstentions de madame DUPRE Sandrine et monsieur MOREAU Nicolas
	except.		
Amicale laïque Gymnastique/Country	base	170,00	à l'unanimité de ses membres présents
	except.		
Luss'Art	base	170,00	à quatorze (14) voix pour et une (1) abstention de monsieur ARVEUF Christian
	except.		
Amicale laïque Basket	base	1 350,00	à l'unanimité de ses membres présents
	except.		
Amicale laïque Tennis de Table	base	170,00	à quatorze (14) voix pour et une (1) abstention de monsieur ARSAC Hervé
	except.	300,00	
Chasse	base	170,00	à l'unanimité de ses membres présents
	except.		
Lussat-Foot	base	600,00	à l'unanimité de ses membres présents sous condition que le versement se fasse en deux fois.
	except.		
Lussat/Autrefois	base	350,00	à quatorze (14) voix pour et une (1) abstention de monsieur PALASSE Laurent
	except.		
Tennis Loisir St Beauzire/Lussat TLSBL	base	300,00	à l'unanimité de ses membres présents
	except.		
Batterie Fanfare les Martres d'Artiere	base	600,00	à l'unanimité de ses membres présents
	except.		
Balinzat	base	100,00	à quatorze (14) voix pour et une (1) abstention de monsieur ARSAC Hervé
	except.		
Groupement Formateur Limagne GFL	base	300,00	à l'unanimité de ses membres présents
	except.		
Amis de la Musique Ennezat	base	100,00	à l'unanimité de ses membres présents
	except.		

Comice agricole Ennezat	base	70,00	à l'unanimité de ses membres présents
	except.		
Prévention Routière	base	100,00	à l'unanimité de ses membres présents
	except.		
Rock'n bike	base	170,00	à l'unanimité de ses membres présents
	except.		
Réserve pour demande éventuelle en cours d'année		1 000,00	à l'unanimité de ses membres présents
TOTAL		7 395,00	

Vote du budget primitif 2018 – Budget principal : N° 18 04 09 - 4

Monsieur le maire et monsieur Stéphane DUMONT, adjoint chargé des finances, présentent le budget primitif 2018 de la commune ; les balances des sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section d'exploitation

- Recettes : 1 677 847.00 €
- Dépenses : 1 677 847.00.00 €

Section d'investissement

- Recettes : 1 720 000.00 €
- Dépenses : 1 720 000.00 €

Données principales - Section exploitation :

- En dépenses :
 - 011 Charges à caractère général : 286 321.13 €
 - 012 Charges de personnel : 272 408.93 €
 - 014 Atténuations de produits : 8 907.00 €
 - 65 Charges de gestion courante : 48 695.00 €
 - 66 Charges financières : 11 000.00 €
 - 67 Charges exceptionnelles : 1 000.00 €
 - 023 Prélèvement pour investissement : 1 030 153.74€
 - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 19 361.20 €
- En recettes :
 - 002 Excédent 2017 : 171 595.77 €
 - 013 Produits de gestion courante : 5 000.00 €
 - 70 Produits de service : 32 140.00 €
 - 73 Impôts et taxes : 385 487.00 €
 - 74 Dotations et participations : 130 628.00€
 - 75 Autres produits de gestion courante : 949 992.73 €
 - 76 Autres produits financiers : 3.50 €
 - 77 Produits exceptionnels : 2 000.00 €
 - 042 Opération d'ordre entre section : 1 000.00 €

Données principales - Section d'investissement

- Dépenses concernant les différents programmes :
 - Opération n° 126 - **Salle des sports** :(travaux divers de bâtiment) 1 000 €
 - Opération n° 129 - **Voirie et réseaux Lussat** : 181 000.00 €
 - installation de radars pédagogiques (12 000.00 €)

- voirie rue du sury (15 000.00 €)
- aménagement de chemin et curage de fossé (35 000.00 €)
- rue du 14 juillet et rue de l'enfer – travaux siarec (15 000.00 €)
- travaux rue de l'aubépine (M.O., travaux, ...) (104 000.00 €)
- Opération n° 131 - **Eclairage public** : 22 800 €
 - rue de l'aubépine (10 000.00 €)
 - décoration de Noël (1 800.00 €)
 - éclairage terrain de football (11 000.00 €)
- Opération n° 132 - **Bâtiment mairie** : 12 500€
 - mise en sécurité et A'dap (4 000.00 €)
 - équipement informatique (8 5000.00 €)
- Opération n° 134 - **Plantations** : 1 000 €
- Opération n° 135 - **Ecole** : 15 000 €
 - travaux divers et A'dap (7 000.00 €)
 - équipement cuisine (8 000.00 €)
- Opération n°139 - **Bibliothèque** : (travaux divers de bâtiment) 500 €
- Opération n° 141 - **Eglise** : (travaux divers de bâtiment) 500 €
- Opération 144 – **Ateliers municipaux** : 29 200 €
 - outillages (25 000 €)
 - frigidaire (500 €)
 - mise en sécurité (3 700 €)
- Opération n° 147 - **Château de Lignat** (travaux parc) 4 000 €
- Opération n° 152 – **Espace culturel** : 1 127 500.00 €
 - M.O. (66 500€)
 - Travaux (1 305 000€)
 - Etudes (10 000 €)
 - Réseaux (20 000 €)
 - Frais d'insertion (1 000 €)
- Opération d'ordre et travaux en régie : 1 000 €

- En recettes :

- Excédent d'investissement : 150 915.62 €
- Virement de la section de fonctionnement : 1 030 153.74 €
- Fond de compensation TVA : 12 191.37 €
- Taxe d'Aménagement : 5 000.00 €
- Affectation du résultat : 191 678.07
- Subventions d'investissement :
 - voirie : 13 420 €
 - Fic 2016 – rue de l'aubépine (8 420 €)
 - Amendes de police – installation de radars pédagogiques (5 000 €)
 - salle socio-culturelle : 297 280.00 €
 - Fic 2018 (68 640 €)
 - Département (68 640 €)
 - DETR (150 000 €)
 - Conseil régional (10 000 €)
- Amortissements : 19 361.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif pour 2018 qui lui est présenté.

**Vote du Budget annexe - lotissement communal « Champ des Dômes » 2018 : N° 18 04
09- 5**

Monsieur le maire et monsieur Stéphane DUMONT, adjoint chargé des finances, présentent le budget primitif 2018 du budget annexe « Lotissement Champ des Dômes » ; les balances des sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section d'exploitation : 1 323 000 €

- Dépenses :

6045 - Achat d'études, de prestations de services :	25 200.00 €
605 - Achat de matériel, équipements et travaux :	198 400.00 €
7133 - Annulation stock initial :	163 406.40 €
6522 - Reversement de l'excédent au budget de la commune :	935 936.60 €

- Recettes :

7015 – Ventes de terrains aménagés :	1 323 000.00 €
--------------------------------------	----------------

Section d'investissement : 163 406.40 €

- Dépenses :

0001 – Reports déficit 2017 :	163 406.40 €
-------------------------------	--------------

- Recettes :

3355 – Stock :	163 406.40 €
----------------	--------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif pour 2018 du budget annexe « Lotissement Champ des Dômes » qui lui est présenté.

Espace culturel – marché public à procédure adaptée - lancement de la consultation des entreprises : N° 18 04 09 - 6

Monsieur le maire indique à l'assemblée que dans le cadre du projet de construction du nouvel espace culturel communal, il est nécessaire de débattre sur les documents permettant d'engager la consultation pour le choix des entreprises allant intervenir.

Il présente les documents suivants :

- Règlement de consultation des entreprises,
- CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- Calendrier prévisionnel,

Ces documents ont été établis par la commission « travaux » et le cabinet Atelier 4, maître d'œuvre de l'opération (retenu par le conseil municipal par délibération du 11 avril 2017),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **approuve l'ensemble des documents qui lui sont présentés,**
- **autorise monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises pour le projet de réalisation d'un espace culturel dans le cadre d'une MAPA (Marché A Procédure Adaptée) définie par le code des marchés publics.**

Espace culturel – S.I.E.G. - Alimentation électrique et éclairage public: N° 18 04 09 - 7

Monsieur le maire, expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux suivants : alimentation électrique et éclairage public du futur espace culturel.

Pour ce projet, il est nécessaire de demander une estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles et la création d'un avant-projet de ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide:

- **de donner un accord de principe à ce projet,**
- **d'autoriser monsieur le maire à demander une estimation des dépenses liées à ce projet au S.I.E.G.**

Réseaux Eclairage public S.I.E.G. - Demande branchement guirlandes de Noël supplémentaires : N° 18 04 09 - 8

Monsieur le maire, expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux suivants : branchement des guirlandes supplémentaires de Noël.

Pour ce projet, il est nécessaire de demander une estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles et la création d'un avant-projet de ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de donner un accord de principe à ce projet,**
- **d'autoriser monsieur le maire à demander une estimation des dépenses liées à ce projet au S.I.E.G.**

S.I.A.R.E.C. / Commune de Lussat – Convention de groupement pour les travaux de mise en séparatif du secteur rue du 14 Juillet, rue de l'Enfer et rue de Pont du Château (3^{ème} tranche) : N°18 04 09 - 9

Monsieur le maire rappelle que, par délibération en date du 19 octobre 2015, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un programme pluriannuel de réalisation de travaux par le SIAREC de mise en séparatif des réseaux d'assainissement (eaux pluviales, eaux usées) du secteur rue du 14 Juillet.

Monsieur le maire indique également à l'assemblée :

- que pour des raisons techniques de raccordement et de niveau qu'il est nécessaire de rajouter à cette 3^{ème} tranche de travaux la rue de l'Enfer et une partie de la rue de Pont du Château.
- que pour réduire les coûts des travaux et optimiser leur réalisation entre la commune (pour la partie réseau eaux pluviales) et le Siarec (pour la partie eaux usées) il est proposé de réaliser ce chantier dans le cadre d'une consultation en groupement de

commandes. Le Siarec serait chargé du rôle de coordinateur et notamment de la gestion des procédures dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion au groupement de commandes et dans l'affirmative, à désigner un membre titulaire et un membre suppléant, de la commission communale d'appel d'offres, à la commission ad hoc de ce groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de constituer avec le S.I.A.R.E.C. un groupement de commande pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés sur le secteur de la rue du 14 Juillet, de la rue de l'Enfer, de la rue de Pont du Château,**
- **d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commande,**
- **de désigner Mr ARVEUF Christian membre titulaire et Mme DEMAS Agathe membre suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement de commande et de la commission Ad hoc.**

Réseaux Assainissement S.I.A.R.E.C. – Programme de travaux 2019 – Rue de Vichy, Impasse du Nord, Lot Chandeyrand: N° 18 04 09 - 10

Monsieur le maire et monsieur ARSAC, conseiller municipal et délégué au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (S.I.A.R.E.C.), proposent à l'assemblée de poursuivre le programme de passage en réseau séparatif (eaux usées et eaux pluviales) de l'ensemble du réseau d'assainissement du bourg de Lussat en collaboration avec le S.I.A.R.E.C.

Dans ce cadre, ils proposent de solliciter le S.I.A.R.E.C. pour l'inscription à son programme d'investissement de 2019 des rues de Vichy, de l'impasse du Nord et du lotissement Chandeyrand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de donner un avis favorable à ce projet.

Réseaux d'Adduction d'eau potable - S.I.A.E.P. Basse Limagne – Programme de travaux 2019 Rue de Vichy, Impasse du Nord, lotissement Chandeyrand : N° 18 04 09 - 11

Monsieur Le maire et madame DEMAS Agathe, déléguée de la Commune de Lussat et élue membre au bureau du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Basse Limagne (S.I.A.E.P.) proposent à l'assemblée de poursuivre le programme de mise à niveau et en conformité des réseaux d'eau potable de la commune.

Dans ce cadre, ils proposent de solliciter le S.I.A.E.P. pour l'inscription à son programme d'investissement de 2019 de la rue de Vichy, de l'impasse du Nord et du lotissement Chandeyrand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de donner un avis favorable à ce projet.

Communauté d'agglomération RLV - Définition des missions du service commun ADS – convention de service commun: N° 18 04 09 - 12
--

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les services communs non liées à une compétence transférée,

Vu les articles L422-1 à L422-8 du Code de l'Urbanisme définissant le maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes et supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus,

Vu l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une collectivité territoriale ou à un groupement de collectivités,

Vu les articles L410-1 à L421-6 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L111-8 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Considérant les délibérations des conseils communautaires de Riom Communauté en date du 19 mars 2015, et de Volvic-Sources et Volcans en date du 30 juin 2014, portant création du service commun instructeur en matière d'autorisations de Droit des Sols,

Considérant que lors de la création de Riom Limagne et Volcans par fusion des trois EPCI, les services communs préalablement créés ont été repris par le nouvel EPCI,

Considérant que par délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2018, RLV a ouvert le service commun aux communes de ex-Limagne d'Ennezat,

Considérant qu'afin d'harmoniser le fonctionnement du service commun et proposer le même service à toutes les communes, un travail de réécriture de la convention de service commun a été réalisé,

Considérant que la convention a pour objet de définir pour le service commun instructeur des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune :

- les modalités de travail entre le maire, autorité compétente pour délivrer les actes, et le service commun instructeur de la communauté, placé sous la responsabilité de son Président,
- les modalités financières entre la communauté d'agglomération et chacune de ses communes membres (hors commune de Riom).

Considérant la délibération du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans du 27 mars 2018 approuvant la convention définissant les missions du service commun Droit des Sols,

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants décide :

- d'approuver la convention ci annexée relative à la définition des missions du service commun Droit des Sols de Riom Limagne et Volcans,**
- d'autoriser le maire à signer ladite convention,**
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette convention.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

Signatures

ARVEUF C. TISSANDIER I PALASSE L. BEAUMATIN M. DUMONT S.

DELARBRE S. GARRAUD F. REIGNAT C. DEMAS A. MOREAU N.
épouse BELOT

DUCHE D. RIOU E. PESCHAUD S. DUPRE S. ARSAC H.